

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	4.—	10.—	19.—	35.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
 S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue SAINT-PIERRE
 FRIBOURG.

PRIX DES ANNONCES

Canton	1 ^{re} insertion 30 cent.	La ligne ou son espace
Suisse	les suivantes 15 "	
Etranger	25 "	
Réclames	35 "	

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèques postal 114 54.

Nouvelles du jour

L'échange de notes entre la Suisse et les Alliés. Les deux candidatures à la présidence de la République française.

On lira plus loin la note que le Conseil fédéral a fait parvenir à Paris en réponse à celle du Conseil suprême des Alliés qui a éveillé de si vives inquiétudes au sujet de notre neutralité et nous plaçait en même temps dans un si grand embarras, en refusant d'accorder le délai nécessaire pour que le peuple suisse puisse être consulté sur l'adhésion de notre pays à la Ligue des nations.

Le Conseil fédéral insiste pour que le Conseil suprême se départe, en ce qui concerne le délai d'accession, d'une interprétation littérale sur un point de portée toute théorique et qu'il trouve bon que l'adhésion de la Suisse soit donnée dans les formes que sa constitution l'oblige à observer.

Quant à la neutralité de la Suisse, le Conseil fédéral, se prévalant de l'article du traité de Versailles qui en renouvelle expressément la reconnaissance et de l'article du pacte de la Société des nations qui est corrélatif à celui-là, insiste pour que « la clarté la plus limpide » soit faite sur ce point et que le peuple suisse reçoive à ce sujet des assurances catégoriques.

L'acceptation d'une candidature par M. Deschanel a jeté quelque désarroi dans les groupes politiques français, et la réunion générale des parlementaires, qui devait avoir lieu hier, jeudi, est renvoyée à aujourd'hui, vendredi, à la veille même donc de l'élection à la présidence, probablement parce que les groupes voulaient avoir, hier et ce matin, un peu de temps pour se concerter avant de se rendre à l'Assemblée.

Si, d'abord, la candidature de M. Deschanel a été plutôt mal accueillie par les partis du centre et de la droite, parce qu'elle était l'œuvre de M. Briand et de l'extrême-gauche, peu à peu, la personne même du candidat a paru si sympathique que l'empressement à voter pour M. Clémenceau a fait place à quelque hésitation. La Croix de Paris fait remarquer que M. Deschanel s'est prononcé en faveur de la reprise des relations avec Rome, tandis que M. Clémenceau n'a jamais fait une profession pareille et que même il a dû dire un jour : « Avec Rome, jamais ! »

Le journal le Temps balance les deux candidatures. Il reconnaît que M. Clémenceau a joué un rôle considérable pendant la guerre. « Mais, dit-il, la présidence de la République est-elle la récompense de services retentissants rendus à la France aux heures les plus sombres de son histoire par l'activité la plus prodigieuse ? Est-elle la région apaisée et sereine où doit trouver place l'arbitre qui, volontairement, résolu de se tenir toujours à l'écart des luttes ardentes des partis contraires et qui, au cours d'une existence de dignité parfaite, a toujours donné à son pays les preuves réitérées des qualités les plus brillantes ? Comporte-t-elle, supporte-t-elle une certaine portion des risques que peut entraîner une volonté qui ne s'est jamais piquée de s'enfermer dans des règles trop étroites et dans des conventions d'effacements ? Gagnerait-elle, au contraire, à prendre des contours plus accusés et des initiatives plus hardies ? Selon qu'on considère des qualités personnelles dissemblables ou un rôle constitutionnel différent, on peut incliner vers l'un ou vers l'autre des préférences, que d'ailleurs le pays comprendrait également. »

D'autres journaux, rares, il est vrai, qui ont toujours combattu M. Clémenceau rappellent les fautes de sa politique pendant la guerre même. Sa polémique violemment inopportune, disent-ils, avec l'empereur d'Autriche tout prêt à mettre bas les armes a retardé la fin de la guerre et augmenté les ruines. La campagne violente que M. Clémenceau a menée contre l'expédition de Salonique est loin d'être pour le Tigre un sujet de gloire, car, si l'expédition avait été rappelée, c'eût été au grand détriment des

La Suisse et l'Entente

Le texte de la note du Conseil suprême à la Suisse

Berne, 15 janvier.

Voici le texte de la note du Conseil suprême au Conseil fédéral du 2 janvier 1920 : « Par son aide-mémoire du 18 décembre 1919, la Légation de Suisse, se référant au Pacte de la Société des nations que la Légation date du 28 avril 1919, a fait connaître au gouvernement de la République française que l'Assemblée fédérale suisse s'est décidée le 21 novembre 1919 en faveur de l'entrée de la Suisse dans la Société des nations, décision dont le texte a été annexé au dit aide-mémoire. »

« Le gouvernement suisse ajoute qu'il se réserve de faire parvenir en temps utile au Secrétariat général de la Société des nations une déclaration formelle d'accession après le vote populaire, qui est prévu par la Constitution helvétique et qui, selon lui, ne devait pas nécessairement avoir lieu dans le délai de deux mois visé à l'article premier du Pacte, par ce motif que la réalisation de la Société des nations dépendrait de l'accession de tous les Etats auxquels le Pacte accorde une représentation permanente dans le conseil de la Société. »

« Enfin, d'après le gouvernement suisse, la notification de la décision de l'Assemblée fédérale faite dans le délai de deux mois après l'entrée en vigueur du traité aurait cette conséquence d'assurer à la Suisse tous les droits d'un Etat invité à accéder comme membre originaire et, en même temps, de ne pas préjudicier de la décision finale adoptée par le peuple suisse dans le referendum requis par la Constitution helvétique. »

« Le gouvernement de la République française a fait connaître au Conseil suprême des puissances alliées et associées l'aide-mémoire de la Légation de Suisse. Le Conseil suprême considère qu'à aucun égard, et ainsi que le gouvernement suisse le reconnaît d'ailleurs lui-même, cet aide-mémoire ne saurait valoir comme une déclaration d'accession. Il a l'honneur d'ajouter les déclarations suivantes : »

1. D'après l'article premier du Pacte, la déclaration d'accession doit être faite sans réserve et dans les deux mois qui suivront la mise en vigueur du pacte. Une déclaration d'accession qui serait subordonnée au résultat du referendum ne saurait être considérée comme une accession sans réserve. D'autre part, les mesures que le droit constitutionnel suisse exige en pareille matière concernent la Suisse seule. Pour les autres puissances intéressées, c'est la déclaration d'accession effectuée en conformité des termes du traité qui est uniquement à prendre en considération. »

2. La note suisse présente la date du 28 avril 1919 comme date à laquelle le Pacte aurait été adopté. »

Il importe de remarquer que le seul texte officiel est celui qui a été signé par les Puissances et auquel la date du 28 avril 1919 ne s'applique pas. »

3. La thèse de la note suisse, d'après laquelle la réalisation de la Société des nations dépendrait de la ratification des cinq principales puissances, n'est pas conforme aux clauses finales du traité, d'après lesquelles, celui-ci, dans toutes ses parties, c'est-à-dire y compris la Partie I (Pacte de la Société des nations) est applicable erga omnes en tout ce qui concerne la computation des délais, et entrera, dès le dépôt de la ratification de trois des principales puissances et de l'Allemagne, en vigueur pour toutes les puissances qui l'auront ratifié à ce moment. »

4. Enfin, l'arrêté du Conseil fédéral, dont le gouvernement suisse a bien voulu joindre une copie à son aide-mémoire, contient dans son préambule diverses considérations sur la combinaison entre l'accession de la Confédération helvétique à la Société des nations et la neutralité perpétuelle de la Suisse, ainsi qu'entre les articles 21 et 436 du traité. »

« Le Conseil suprême ne peut que réserver l'examen de cette question. »

Le nouveau mémorandum du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a cru devoir préciser le point de vue de la Suisse dans un mémorandum qu'il vient de communiquer au Conseil suprême, ainsi qu'aux puissances devant faire partie de la Société des nations, et qui a la teneur suivante :

LA DATE DE L'ACCESSION

En date du 6 décembre 1919, le Conseil fédéral suisse a adressé un aide-mémoire aux signataires des traités de paix et aux Etats invités à adhérer à la Société des nations, avec lesquels la Confédération entretient des relations diplomatiques permanentes. Le Conseil

fédéral y exprimait l'opinion que la Suisse pouvait, par une notification basée sur la décision de l'Assemblée fédérale et effectuée dans le délai de deux mois, fixé par l'art. 1 du pacte de la Ligue, se réserver les droits d'un Etat invité à faire partie de la Société comme membre originaire, même si le vote du peuple et des cantons suisses, dicté par les principes de la Constitution fédérale, ne pouvait avoir lieu dans ce délai. »

Le gouvernement de la République française ayant fait connaître cet aide-mémoire au Conseil suprême, celui-ci s'en est occupé et a fait parvenir au Conseil fédéral une réponse datée du 2 janvier 1920. »

En présence de cette réponse, le Conseil fédéral estime devoir préciser et développer son point de vue. Il le croit d'autant plus nécessaire que l'exposé du Conseil suprême touche également à un point — la question de la neutralité — dont l'aide-mémoire ne faisait pas mention et qui est pour la Suisse d'une importance décisive, comme il sera exposé plus loin. »

En ce qui concerne le moment et la forme de la déclaration d'accession, le Conseil suprême soutient une interprétation rigoureusement littérale, qui est évidemment exacte. Mais le Conseil fédéral avait été et demeure d'avis qu'il serait conforme à l'esprit du pacte de la Ligue de tenir compte aussi dans l'application de cette disposition des institutions démocratiques de la Suisse. »

Jamais encore un peuple n'a eu à se prononcer directement sur un traité international d'une portée aussi étendue. Les électeurs suisses, gardiens jaloux de l'indépendance de leur pays, tiennent à examiner avec soin le projet qui leur est soumis. Le travail qui tend à éclairer le peuple avant le vote ne peut se faire d'une manière générale et efficace que lorsque la mise en vigueur du traité de paix aura créé un état de droit bien défini. »

LA QUESTION DU DÉLAI

Il n'a nullement échappé au Conseil fédéral suisse que le texte qui figure aux articles 1 à 26 du traité de paix du 28 juin 1919 est le seul qui fasse autorité. Aussi n'a-t-il pas soumis d'autre texte aux Chambres fédérales. La divergence apparente d'opinion entre le Conseil fédéral et le Conseil suprême n'a donc qu'une portée purement théorique. Le Conseil fédéral aime à envisager dans la manifestation unanime de la Conférence de Paris du 28 avril l'acte créateur qui donne corps à la volonté de fonder sous le nom de Société des nations une organisation internationale indépendante. »

Les traités de paix dans lesquels le pacte de la Ligue des nations a été inséré ne concernent pas directement la Suisse, restée neutre pendant la guerre. C'est la raison qui lui a fait conserver, dans l'article 4 du pacte, la désignation nominale des cinq puissances représentées à titre permanent dans le conseil, au lieu de l'expression : « les Cinq grandes puissances alliées et associées », qui se trouve parfaitement à sa place dans le traité de paix. »

Le Conseil fédéral suisse, pas plus que l'Assemblée fédérale, ne conteste que la disposition finale du traité de paix du 28 juin 1919 sur le cours des délais doit s'appliquer aussi à la première partie du traité (Société des nations). Il lui semble néanmoins que jusqu'à l'accession de toutes les cinq grandes puissances, il manque au pacte, au point de vue de l'organisation définitive de la Société des nations, une disposition essentielle. Ce serait, semble-t-il, un fait de la plus grande importance au point de vue politique que l'une des puissances principales restât à l'écart, n'adhérât qu'avec des réserves limitatives, ou retardât son accession au-delà de toute attente. »

L'Assemblée fédérale, en prenant sa décision du 21 novembre, pouvait espérer que la ratification par toutes les cinq grandes puissances se produirait assez tôt pour que le vote populaire pût avoir lieu dans le délai de deux mois ou tout au moins peu de temps après. Si cette attente devait être déçue, les Chambres fédérales seraient appelées à examiner la question de savoir si, malgré le fait que leurs prévisions ne se soient pas réalisées, elles maintiennent leur arrêté ou le modifient. »

Le Conseil fédéral se rend parfaitement compte que la Suisse, et cela notamment en considération du très grand honneur qui lui a été fait par le choix de Genève comme siège de la Société des nations, ne peut pas renvoyer à une date indéterminée sa décision au sujet de l'accession à la Société aux termes de l'article premier du pacte. Elle fera connaître sa décision définitive aussitôt que sa situation constitutionnelle spéciale le lui permettra. »

LA NEUTRALITÉ SUISSE

Enfin, le Conseil suprême a réservé l'examen de la connexion qui existe entre les art. 435 et 21 du traité de paix du 28 juin 1919 en ce qui concerne la neutralité permanente de la Suisse, connexion qui est mentionnée dans l'introductif de l'arrêté fédéral du 21 novembre 1919. Le Conseil fédéral a pleine confiance dans les sentiments amicaux que les puissances alliées et associées ont, à maintes reprises, manifestés

à son égard, et dans les assurances qu'elles ont données à la Suisse. Il se croit toutefois obligé de déclarer ce qui suit, en ce qui concerne la neutralité perpétuelle de la Suisse :

Dans son mémorandum du 8 février et dans son message du 4 août 1919, le Conseil fédéral a exposé les motifs pour lesquels la Suisse doit, même au sein de la Société des nations, conserver sa neutralité perpétuelle. Il maintient ce point de vue dans son intégralité. Les délégués de la Suisse qui se sont trouvés à Paris au mois d'avril 1919 ont exposé à plusieurs personnalités de la conférence les vues de la Suisse en cette matière. Ils ont exposé notamment que l'article que la commission pour la Société des nations proposait d'insérer dans le pacte, et qui est devenu dans le texte définitif l'article 21, pouvait être appliqué tout naturellement à l'acte du 20 novembre 1815 concernant la neutralité perpétuelle de la Suisse. »

C'est précisément sur ces entrefaites qu'éurent lieu les négociations au sujet de l'article 435 du traité de paix. Cet article est d'une importance décisive. Toutes les puissances confirment par lui la neutralité perpétuelle de la Suisse et reconnaissent que cette neutralité est un engagement international pour le maintien de la paix, c'est-à-dire un accord non incompatible avec aucune disposition du pacte de la Ligue. »

L'identité littérale sur ce point entre les termes de l'art. 21 et de l'art. 435 du traité de paix était voulue et avait donc un but précis. C'est seulement sous la condition de cette double reconnaissance — reconnaissance de la neutralité perpétuelle et reconnaissance de la non incompatibilité de la neutralité avec les dispositions du pacte de la Ligue — conformément à l'art. 21 — que le Conseil fédéral a consenti à renoncer, sous réserve de l'approbation des Chambres, à certains droits historiques en Savoie. »

Toutes les discussions de l'Assemblée fédérale, tant dans la question générale de l'accession de la Suisse à la Société des nations que dans la question spéciale de l'accord conclu entre le gouvernement français et le gouvernement fédéral tel qu'il figure à l'article 435, ont été pénétrées et dominées par ces considérations. »

Dans son message du 4 août 1919 et dans ses déclarations aux Chambres, le Conseil fédéral a exposé d'une manière aussi nette que possible la nature et les effets de la neutralité perpétuelle de la Suisse au sein de la Société des nations. Il est de son devoir le plus précis d'éclairer d'abord le peuple suisse sur la portée des obligations qui découleront pour lui de son entrée dans la Société des nations. Il tient, en outre, à ne pas laisser subsister vis-à-vis des autres Etats un doute quelconque sur la volonté inébranlable de la Suisse de rester neutre. Cette question touche le peuple suisse dans ses fibres les plus intimes. La clarté la plus limpide sur tous les points essentiels est d'ailleurs la première condition d'une consultation populaire. »

La neutralité de la Suisse doit rester reconvenue dans toutes les guerres, même dans les actions entreprises par la Société des nations, sur la base de l'article 16. Le territoire de la Suisse est et demeure inviolable. Elle est prête à tous les sacrifices pour le défendre. Cette inviolabilité est dans l'intérêt supérieur de la Société des nations. La Suisse ne saurait donc participer à aucune action militaire de la Ligue des nations, ni admettre un passage ou une préparation d'entreprise militaire quelconque, sur son territoire. »

Quant à la question des devoirs de solidarité qui résulteraient pour la Suisse, du fait qu'elle sera membre de la Société des nations, solidarité que la Suisse reconnaît et proclame, le Conseil fédéral s'en est expliqué en détail, dans son message du 4 août 1919 à l'Assemblée fédérale. »

Le Conseil suprême ayant abordé, même si ce n'est que sous la forme d'une réserve d'examen ultérieur, la question de la neutralité suisse, le Conseil fédéral se trouve placé dans la nécessité de se renseigner pour savoir si le Conseil suprême ou le conseil de la Ligue des nations sont d'accord avec le point de vue suisse dans cette question. Il serait infiniment reconnaissant s'il pouvait obtenir l'assurance que ces conseils et les Etats qu'ils représentent parlent sa manière de voir. »

Désireux d'arriver le plus vite possible à une ratification populaire, il ne peut qu'exprimer l'espoir que cette question sera éclaircie sans retard. Il se permettra de faire développer par une mission spéciale sa manière de voir et il est prêt à collaborer le cas échéant à la rédaction de déclarations réciproques. »

CONCLUSION

Le Conseil fédéral saisit cette occasion pour proclamer à nouveau qu'une Société des nations établie sur la plus large base possible constituée à ses yeux une nécessité de la politique internationale et qu'il forme le vœu le plus ardent de contribuer pour autant que cela dépend de lui à la création de cette œuvre magnifique et nécessaire. »

Il demande instamment que la situation spéciale de la Suisse soit prise en considération en ce qui concerne le délai de la déclaration

Alliés, ainsi que les événements l'ont prouvé. En résumé, les actions de M. Clémenceau, qui étaient cotées très haut, il y a quelques jours, ont sensiblement baissé, et, si M. Deschanel avait un peu plus tôt posé vraiment sa candidature, il est probable qu'il ne se serait pas trouvé de majorité pour porter M. Clémenceau à la présidence de la République. Mais, les partis et les hommes s'étant plus ou moins engagés, il est vraisemblable que demain c'est la candidature de M. Clémenceau qui l'emportera.

On parle toujours, en Italie, du projet d'alliance entre l'Angleterre et la France à laquelle on voudrait faire participer l'Italie. Le Resto del Carlino, journal paraissant à Bologne, parle d'un accord défensif de brève durée.

L'Italia de Milan se méfie de ce provisoire, qui pourrait devenir définitif. Elle fait observer que la garde de la France sur le Rhin sera à longue échéance.

« La nouvelle politique étrangère de l'Italie, conclut le journal milanais, ne doit être ni francophile ni germanophile ; elle doit simplement protéger les vrais intérêts nationaux et éviter la possibilité de nouveaux conflits ; elle doit être antimpérialiste et antimilitariste. »

Le conseil national, un des principaux rouages du parti socialiste italien, s'est réuni à Florence. Les extrémistes y ont fait, en termes violents, le procès du groupe parlementaire ; ils ont reproché aux députés socialistes leurs sympathies pour le ministère Nitti.

De profondes divergences se sont manifestées entre la direction du parti et le groupe parlementaire. C'est toujours la même lutte entre les éléments modérés que dirige le député Turati, de Milan, et les éléments bolchévistes.

A Florence, on a confirmé la tactique révolutionnaire approuvée au congrès de Bologne ; mais il ne faut pas prendre au tragique ces déclarations subversives. M. Nitti n'a pas l'air de les craindre.

Les socialistes italiens ont déjà mis, depuis les élections, beaucoup d'eau dans leur vin. Au Parlement, à l'exception de deux ou trois énergumènes, ils se sont montrés plutôt raisonnables. Ils sont d'ailleurs trop divisés pour être bien dangereux.

A Versailles

Versailles, 15 janvier.

(Havas.) — On commence les préparatifs pour le Congrès de samedi, 17 janvier, qui élira le président de la République française. On prépare le Palais, sous la direction du préfet de Seine-et-Oise. L'itinéraire du cortège a été fixé.

Paris, 16 janvier.

(Havas.) — Les délégués des groupes du Sénat et de la Chambre ont décidé que la réunion préparatoire à l'élection du président de la République aurait lieu demain vendredi à 2 heures. Il ne sera procédé à aucune discussion, mais simplement au vote.

Paris, 16 janvier.

(Havas.) — Le président du Conseil, M. Clémenceau, interrogé hier soir par un certain nombre de membres du parlement, a déclaré qu'il n'avait pas posé sa candidature à la présidence de la République, mais que celle-ci était posée par ses amis avec son assentiment. Par conséquent, M. Clémenceau accepte la candidature.

Nouvelles diverses

Les pouvoirs de M. Abel, gouverneur de l'Algérie, sont prolongés pour une durée de six mois.

Le travail a cessé depuis mercredi soir dans toutes les imprimeries de Belfort, à la suite de la grève des compositeurs.

Une dépêche de Constantinople annonce que la Chambre turque a été prorogée, en raison du nombre insuffisant de députés qui sont présents aux séances.

Confédération

Sur la ligne du Simplon

Les travaux de débâtellement entre Salquenen et la Soste, très rapidement menés, grâce à la bonne volonté du personnel de la voie, sont terminés. La circulation normale a recommencé jeudi matin sur toute la ligne du Simplon.

L'église de Chiasso

On nous écrit de Legnano : Une commission spéciale a décidé de démolition de l'église paroissiale de Chiasso. Le projet de la nouvelle église, dont les plans sont dus à l'architecte Enca Tallone, directeur de l'école cantonale des maîtres maçons, à Lugano, a été ratifié ces jours derniers. Le nouveau bâtiment des lignes grandioses, d'un style Renaissance des plus classiques, fera grand honneur au bourg de Chiasso, qui, déjà par l'agrandissement de sa gare, prend une position de plus en plus importante parmi les villes du Tessin.

L'architecte Tallone est, avec M. Soldati, l'auteur des plans de l'église de la Madonneta, près de Lugano, et de ceux de l'église paroissiale de Roveredo, bâtiments importants, qui se distinguent surtout par la pureté de leur style.

M. le professeur Tallone fut un des architectes qui dirigèrent la restauration du magnifique château de Schwytz, à Bellinzone, exécutée en vue de la célébration du premier centenaire de l'indépendance politique du canton du Tessin.

NECROLOGIE

Le F. Adolphe, espiciner

Le 14 janvier, est décédé au couvent des Capucins de Sion le Frère Adolphe Fardel. Pendant près de 50 ans de vie religieuse, le bon Frère Adolphe a occupé des postes de confiance dans plusieurs couvents de la Suisse, mais surtout dans les cantons du Valais, Fribourg et Neuchâtel.

Echos de partout

CUISINE SUBVENTIONNÉE

De la Croix de Paris : « Nous avons à Paris des théâtres que subventionne l'Etat au nom de l'art français. M. G. de la Fouchardière, l'humoristique écrivain, s'est étonné pourquoi le gouvernement de la République ne subventionnerait pas au même titre un restaurant : un restaurant français, qui serait officiellement le Conservatoire de l'art culinaire français, et où la cuisine serait servie aux clients par de majestueux maîtres d'hôtels décorés de la Légion d'honneur, tandis que la vaisselle serait lavée par des chevaliers d'Académie. Ce serait le pendant de ce qui se fait pour l'art dramatique. M. de la Fouchardière se donne à lui-même la réponse : c'est que les plats nationaux ne seraient point mangeables, un restaurant ne faisant de bonne cuisine que par l'instinct de sa propre conservation. Sous la direction de l'Etat, il aurait peine à attirer une clientèle et à la conserver. »

MOT DE LA FIN

A la leçon de calcul mental : **Le maître.** — Quel âge aurait une personne qui serait née en 1888 ? **L'élève.** — Est-ce que c'est un homme ou une femme ?

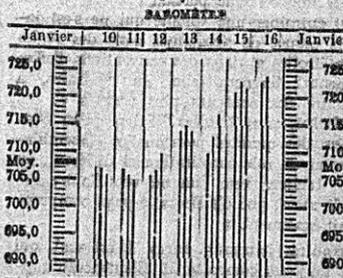
Changes à vue de la Bourse de Genève

	Demanda	Offre
Paris	47 15	49 15
Londres (livre st.)	80 86	80 76
Allemagne (marc)	8 95	10 05
Italie (lire)	39 45	41 45
Autriche (couronne)	1 60	3 60
Prague (couronne)	7 —	9 —
New-York (dollar)	5 33	5 73
Bruxelles	47 40	49 40
Madrid (peseta)	105 —	107 —
Amsterdam (florin)	269 60	211 60
Pétrograd (rouble)	5 —	9 —

Les abonnés qui préfèrent ne pas recevoir de cartes de remboursement voudront bien nous envoyer le montant de leur abonnement jusqu'au 20 janvier au plus tard. Le mandat peut être envoyé à notre compte de chèques n° 54, moyennant une surtaxe de 5 cent. prélevée par la poste.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 16 janvier



TEMPERATURE C.

Janvier	10	11	12	13	14	15	16	Janvier
7 h. m.	1	5	8	8	6	2	3	7 h. m.
11 h. m.	4	8	7	12	7	4	3	11 h. m.
7 h. s.	4	7	8	8	3	1	1	7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 16 janvier, midi.

Matin brumeux ; ciel variable ; petite gelée nocturne.

de mettre les canots à la mer. Les passagers qui gémissaient et criaient sur le pont furent incapables de prendre place dans les embarcations terriblement battues par les vagues. Les marins seuls pouvaient monter.

Toute la nuit, nous avons travaillé à vider notre canot rempli d'eau. A midi, nous avons aperçu le *Ceylan* et nous avons mis un mouchoir au bout d'un aviron, mais il nous avait vu dès qu'il vit nous recueillir. Nous avons assisté au naufrage de l'*Afrique* qui a piqué de l'avant et s'est englouti en quelques secondes.

LE SORT DU CAPITAINE LE DU

On est toujours sans nouvelles précises du capitaine Le Du qui commandait l'*Afrique*. Certains des survivants croient qu'il a péri, mais aucune affirmation officielle de sa mort n'a été donnée.

Le capitaine Le Du était né à Plourac (Côtes-du-Nord), le 27 août 1877.

LE NOMBRE DES MORTS

Il y avait exactement sur l'*Afrique* 599 personnes, se répartissant comme suit : 259 passagers de cabines, 215 passagers de pont, 125 hommes d'équipage. Sur ces 599 passagers et matelots, 43 seulement ont été sauvés.

PETITE GAZETTE

La population de l'Italie

D'après les récents calculs de l'Office central de statistique de Rome, le nombre des Italiens s'élève aujourd'hui à cinquante millions ainsi répartis : 38 millions dans l'ancien royaume d'Italie ; quatre millions dans les territoires annexés et occupés par les troupes italiennes ; huit millions résidant à l'étranger, disséminés en Europe, en Asie, en Amérique et en Afrique.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Le sort d'un sous-marin

Le sous-marin *Daphe* arrivé hier à Lorient (Bretagne), avec de grosses avaries, rapporte que, parti avec le sous-marin *Néréide*, de Saint-Nazaire, le 9 janvier, pour rallier Toulon, il a été pris dans le golfe de Gascogne par une mer démontée et a fortuitement souffert pendant trois jours et trois nuits. Le *Daphe* a perdu de vue le *Néréide*, au cours de la tempête. On croit, à bord du sous-marin, que le *Néréide* a dû avoir de grosses avaries et sa télégraphie sans fil démontée. On espère qu'il a pu se réfugier dans un port espagnol. La préfecture maritime n'a reçu aucune nouvelle à ce sujet. Le *Néréide* était commandé par le capitaine de corvette Remont et avait une quarantaine d'hommes d'équipage.

Banâti-me

A Laurahuette (Haute-Savoie), la comptable des usines Thérèse, qui transportait dans sa voiture d'argent destiné à payer les salaires, a été attaquée par quatre bandits, qui l'ont tué à coups de feu. Le cocher a été grièvement blessé. Les malfaiteurs se sont emparés d'une somme totale de 50,000 marks.

SUISSE

L'affaire de la Ligue nationale

Le conseiller de la Ligue nationale suisse, Marcel Juvet, a été mis en état d'arrestation. Il ne peut se justifier de l'emploi des fonds dont il avait la garde. Le découvert atteint 13,000 fr.

Les avalanches

Amsteg, 15 janvier.

Une grande avalanche, partie du Gurtellen, a entraîné un chalet de montagne non habité et deux écuries.

Mécredi, la violence du foehn a détérioré le réfectoire de la fabrique de carbure de calcium de Gurtellen, ainsi que plusieurs étables, dont les toits furent enlevés. La route du Saint-Gothard est barrée près de Gurtellen par des arbres déracinés par le vent.

LA CRUE DES EAUX

Sombeval, 15 janvier.

Par suite des fortes pluies, la Suze a débordé et a inondé la partie inférieure du village. Une partie de Sombeval est également sous l'eau.

A Courtétary et en d'autres endroits, le débordement de la Suze a produit de grands dommages.

Berthoud, 15 janvier.

L'Emme a produit partout des dommages importants. A Ruesselschachen et à Lochbach, la digue a été rompue, ainsi qu'à Buchmet, près de Berthoud. Partout, les pompiers durent intervenir ; ils travaillèrent jour et nuit avec l'aide des civils. De nombreux bois flottèrent sur l'Emme, provoquant ainsi des dommages importants sur les rives.

Le Rhin continue à monter. Hier, jeudi, à midi, à Düsseldorf, le minime accusait 8 m. 40, niveau qu'on n'avait pas observé depuis 1882 et qui dépasse de 38 cm. celui qu'avait atteint la crue le premier janvier dernier.

Calendrier

Samedi 17 janvier

Saint ANTOINE apôtre

Bea Kua, on a pu retrouver le décompte exact de cette somme, qui avait été distribuée entre les commissaires du peuple et leurs familles. Le père de Tibor Szamuely reçut, par exemple, 10 millions, les autres reçurent des sommes de 3 à 8 millions. Même des employés dactylographes des bureaux des commissaires se virent allouer des sommes de un à deux millions.

Il importe de préciser que ce dépôt de 220 millions était en valeurs étrangères et non pas en couronnes-papier dépréciées.

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

Irkoutsik en feu

Londres, 15 janvier.

Le correspondant du *Daily Mail* à Tien-Tsin annonce que Irkoutsik est en feu.

Les armées bolchévistes près d'Odessa

Bucarest, 15 janvier.

(Bureau de presse roumain.) — Le vapeur *Leopold* venant d'Odessa est arrivé à Constanza avec 200 réfugiés à bord. Suivant ces réfugiés, les armées rouges ne sont plus qu'à quelques jours d'Odessa.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le nouvel archevêque de Cologne

Mgr Schulte, évêque de Paderborn, a été élu, hier jeudi, archevêque de Cologne.

Le naufrage du paquebot « Afrique »

RÉCIT DU COMMANDANT DU « CEYLAN »

Le commandant du *Ceylan* a fait le récit suivant sur le naufrage de l'*Afrique* :

« Nous avons quitté Bordeaux par très mauvais temps, à destination de Buenos-Ayres, via Dakar, dimanche 11 janvier. Je reçus par radiotélégramme l'appel de secours de l'*Afrique*. Il était environ 8 heures du matin. Immédiatement, j'ai donné l'ordre de quitter notre territoire et de se mettre à la recherche de l'*Afrique*. La mer était démontée. Nous loutoyâmes avec peine le tangage étant énorme. Le *Ceylan* fatigué beaucoup. Dans la cale, des marchandises se déplacèrent, des pianos, des automobiles furent brisés. Nos machines, fatiguées, ne donnèrent plus aussi efficacement. Bientôt, notre marche fut assez pénible et lente ; nous allions à peine à trois nœuds à l'heure.

« C'est pourquoi nous ne découvrîmes qu'à trois heures de l'après-midi l'*Afrique*. J'étais en relations de sans fil avec le capitaine Le Du. Nous approchâmes à un demi-mille marin de l'*Afrique*, mais il ne fallut pas songer à le prendre à la remorque, la marche du *Ceylan* étant elle-même pénible. Nous décidâmes de marcher de conserve dans la direction de la Païfoc.

« La nuit vint, nous perdimus l'*Afrique* de vue. De temps à autre, une fusée éclairait le ciel chargé de nuages ; c'était l'*Afrique* qui lançait des signaux.

« En communication constante avec le paquebot en détresse, j'ai pu ainsi dire assisté minute par minute à son agonie. Un peu avant dix heures du soir, je signalais au commandant Le Du que nous étions dans des parages des Roches-Bonnes. Il me répondit : « Je le sais, mais je ne suis plus maître de mon bateau, le gouvernail ne lui obéit plus. »

« Le *Ceylan* lui-même était violemment balotté. Je craignis un moment d'aller dans la nuit donner dans l'*Afrique*. Je télégraphiai : « Indiquez où vous êtes, lancez une fusée ou allumez un mafine (feu de bengale blanc). » On me répondit : « Nous n'en avons plus, tout notre stock a été tiré. »

« Vers minuit, je reçus ce radio : « Avons touché les Roches-Bonnes », puis successivement nous reçûmes ces tragiques renseignements : « Je ne puis plus tenir ; les secours arriveront trop tard. »

« Enfin, vers trois heures du matin, balottant, nous recotâmes au récepteur de l'appareil de T. S. F. le dernier souffle de l'*Afrique*. « Je coule » et le commandant pleura de sang-froid ajoutant : « Je suis exactement entre les Roches de Barges, le banc des Roches-Bonnes, les Baïfoc et la pointe de l'Île de Ré. »

« Par la nuit la plus sombre, où la tempête de vent et de pluie continuait à faire rage, le *Ceylan* continua à loutoyer dans le triangle indiqué par le dernier radio émanant de l'*Afrique*. Au petit jour, nous rencontrâmes des épaves diverses, notamment un paquet de ceintures de sauvetage.

« Lundi, 12 janvier, vers 10 heures, nous aperçûmes un canot de sauvetage, le numéro 4. Il portait neuf naufragés, tous des hommes de l'équipage. Peu après, à la dérive, une balustrade, hélas vide ; elle portait le numéro 1. Enfin, vers 15 heures, nous recotâmes, transmis de froid, sur un radeau du bord 14 Sénégalais. L'un d'eux était en proie à une crise de démenç. Nous hissâmes à bord avec peine ces 14 rescapés, tous en proie à une vive frayeur. Sur le radeau, il y avait deux cadavres de Sénégalais, morts de froid. Nous abandonnâmes le radeau, et les deux corps, qui sombrèrent, enlevés par une lame de fond.

« Pendant quelques heures, nous cherchâmes encore dans les environs de l'Île de Ré et des Roches-Bonnes. Mon équipage était surmené ; tous mes passagers avaient survécu avec courage des angoussantes péripéties du sauvetage. Notre *Ceylan* était découragé, donnait un peu de tribord ; nos machines étaient fatiguées. Avec le grand regret de n'avoir pu faire mieux dans la nuit et avec une mer aussi démontée, nous prîmes la direction du port de La Pallice où nous sommes arrivés lundi à 8 heures du soir. »

RÉCITS DES RACHAPPÉS

« A bord du *Ceylan* qui se trouve en rade de La Pallice, plusieurs rachappés ont fait le récit suivant du naufrage de l'*Afrique* :

C'est vers onze heures qu'on donna l'ordre

et dont celle-ci disposera en faveur de l'Etat tchéco-slovaque.

La proportion et la nature des charges financières de la Hongrie que l'Etat tchéco-slovaque, la Roumanie et l'Etat serbo-croate-slovene auront à supporter en raison des territoires placés sous sa souveraineté seront fixées conformément aux clauses financières du présent traité, qui sont identiques à celles du traité de Saint-Germain, sauf deux additions. Les dispositions en vertu desquelles la Hongrie doit prendre à sa charge l'entretien des armées alliées occupant son territoire ne s'appliquent pas aux opérations militaires postérieures au 3 novembre 1918 sans l'assentiment des principales puissances alliées et associées. Dans ce cas, la Commission des réparations présentera la part des dépenses à imputer à la Hongrie. D'autre part, il est spécifié que le gouvernement hongrois doit assurer en plus de l'ancienne dette publique hongroise, une part de la dette autrichienne, qui représente sa contribution à la dette générale de l'Autriche-Hongrie.

Les clauses économiques sont identiques aux clauses correspondantes du traité de Saint-Germain, sauf sur quelques points de détail qui concernent les relations économiques de l'Autriche et de la Hongrie.

LA QUESTION DE L'ADRIATIQUE

Voici à quels arrangements précis sont arrivés les Alliés et l'Italie et qui sont soumis à l'acceptation de la Yougo-Slavie :

La ville de Fiume serait placée sous la souveraineté de l'Italie, avec confédération territoriale. Le port de Fiume serait également annexé à l'Italie, sous réserve des droits commerciaux que la Société des Nations garantirait aux Yougo-Slaves et aux Hongrois. Le chemin de fer de Fiume à Lioubiana (Ljubljana) appartenait par contre à la Yougo-Slavie.

La frontière italienne, enveloppant la ville de Fiume, se dirigerait vers l'est en suivant la route carrossable de Fiume à Volosca. Le rivage de la mer serait donc territoire italien. Englobant la ville de Volosca (et par conséquent aussi Abbazia ainsi que toute la côte orientale de l'isthme), la frontière italienne se dirigerait ensuite vers le nord, de manière à longer, à une distance d'une dizaine de kilomètres environ, la voie ferrée Fiume-Lioubiana qui se trouverait en territoire yougo-slave. Arrivée à la latitude de Trieste, la frontière italienne s'écarterait, vers l'est, de la ligne précédemment tracée par le président Wilson. Ce déplacement aurait pour objet de protéger plus largement le port et la ville de Trieste.

En ce qui concerne Zara, cette ville deviendrait un Etat libre, garanti par la Société des Nations et autorisé à choisir lui-même la puissance à laquelle il confierait la représentation de ses intérêts à l'extérieur.

Les groupes d'îles de Lussin, Lissa et Pelagos seraient annexés à l'Italie.

Toutes les îles de l'Adriatique seraient « délimitées ». La même servitude s'appliquerait à la région de Sebenico, placée en territoire yougo-slave.

Dans ces conditions, le projet envisagé par les gouvernements alliés assurerait à l'Italie des avantages supérieurs à ceux que prévoyait le projet Tilton, qui ne mettait pas Fiume sous la souveraineté de l'Italie. La formule dont M. Scinlon s'est servi devant la Chambre italienne (*littérature de Fiume*) serait interprétée dans son sens le plus large. Les gouvernements alliés paraissent avoir été guidés par le désir de ménager la situation politique du cabinet Nitti, qui serait exposé à de graves embarras intérieurs s'il ne rapportait pas à Rome l'annexion de Fiume.

A titre de compensation, les gouvernements alliés autoriseraient la Yougo-Slavie à étendre son autorité sur les tribus de l'Albanie septentrionale, jusqu'au Drin.

M. Alapetite et M. Pams

(Havas.) — Dans le cas où M. Alapetite serait nommé commissaire général d'Alsace-Lorraine, la place vacante à l'ambassade de France à Madrid serait offerte à M. Pams, ministre de l'Intérieur.

Les Bavarois et le Centre

Berlin, 15 janvier.

Les membres du parti populaire bavarois ont décidé, mercredi, par 11 voix contre une, de donner leur démission du groupe du Centre. Le groupe du parti populaire bavarois compte à l'Assemblée nationale de 14 à 16 membres.

Kaiserslautern, 15 janvier.

Le congrès du parti du centre du Palatinat, siégeant mercredi, a adopté une résolution dans laquelle il se prononce pour le maintien de l'Etat fédératif et déclare expressément vouloir continuer à faire partie du Centre allemand et à envoyer des délégués au congrès du parti.

La chute de Renner

Vienne, 15 janvier.

De l'agence Nova :

Les milieux politiques de Vienne considèrent la chute du gouvernement de M. Renner comme étant imminente. Elle avait été retardée par le voyage de Renner à Paris. Actuellement la crise est entrée dans une phase aiguë.

Les dilapidations des bolchévistes hongrois

Budapest, 15 janvier.

De l'agence Nova : L'enquête du gouvernement sur la dilapidation des fonds publics sous la dictature du prolétariat n'avait pu vérifier l'emploi d'une somme de 220 millions, en titres et billets étrangers, qui avaient disparu du dépôt de la banque austro-hongroise. Grâce aux récents aveux du secrétaire de

LE TRAITÉ DE PAIX avec la Hongrie

Paris, 15 janvier.

(Havas.) — La remise des conditions de paix des Alliés à la délégation hongroise a eu lieu cet après-midi, au ministère des affaires étrangères, à 4 h. du soir.

Le comte Apponyi et les plénipotentiaires hongrois sont arrivés en automobiles au Quai d'Orsay, accompagnés du colonel Henry et d'officiers alliés. Ils ont été reçus par M. de Fouchardière, du protocole, et ont été introduits dans le cabinet de M. Pichon, où MM. Clémenceau, Lloyd George et Nitti avaient commencé à tenir séance à 15 heures. MM. Hughes Wallace et Matsui, ambassadeurs des Etats-Unis et du Japon à Paris, s'étaient joints aux trois chefs de gouvernement.

Le comte Apponyi s'inclina profondément, puis s'assit à la table qui lui avait été réservée, en face du bureau du ministre des affaires étrangères.

M. Clémenceau prit alors la parole en ces termes : « MM. les délégués de l'Etat hongrois. Le secrétaire général de la Conférence de la paix va vous remettre le texte des conditions de paix des Alliés. Vous avez 15 jours pour présenter vos observations. Nous avons reçu la lettre du comte Apponyi, dans laquelle il exprime le désir d'exposer, à la conférence, la situation du gouvernement hongrois dans les circonstances présentes. A l'unanimité, la conférence a décidé de tendre à la condition que cet exposé ne soit suivi d'aucune discussion. Si vous le voulez bien, la conférence aura l'honneur de vous entendre demain, à 14 h. 30. »

M. Dudas, secrétaire général de la conférence, remit alors au chef de la délégation hongroise le volume contenant les conditions de paix des Alliés. Le comte Apponyi se leva et déclara, en français, qu'il se bornait à prendre acte des conditions de paix qui venaient de lui être remises.

Les délégués hongrois furent reconduits avec le même cérémonial qu'à l'arrivée. La séance avait duré exactement cinq minutes.

Les trois chefs de gouvernement repriront ensuite leurs délibérations.

Paris, 16 janvier.

(Havas.) — Le projet de traité qui a été remis aux délégués hongrois est rédigé sur le même plan que le traité de Saint-Germain.

Les parties relatives à la Société des Nations, aux intérêts hongrois hors de l'Europe, aux prisonniers de guerre, aux sanctions, à la navigation aérienne, aux ports, aux voies d'eau, aux voies ferrées, au travail et aux clauses diverses sont identiques dans les deux documents. Le traité mentionne ensuite en détail les frontières de la Hongrie avec l'Autriche, l'Etat serbo-croate-slovene, la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie.

La Hongrie reconnaît la pleine indépendance de l'Etat serbo-croate-slovene et de l'Etat tchéco-slovaque.

Les lignes frontalières entre la Hongrie, l'Etat serbo-croate-slovene et la Roumanie seront déterminées par une commission de 7 membres, dont cinq seront nommés par les principales puissances alliées et associées, un par l'Etat intéressé et un par la Hongrie.

La Hongrie renonce en faveur de l'Italie, de l'Etat serbo-croate-slovene, de la Roumanie et de la Tchéco-Slovaquie, à tous droits et titres sur les territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise reconnus comme faisant partie de ces Etats.

La Roumanie accepte les dispositions qui les principales puissances alliées et associées jugent nécessaires pour protéger en Roumanie les intérêts des habitants qui diffèrent de la majorité de la population, par la race, la langue ou la religion. Elle accepte également les clauses destinées à protéger la liberté de transit et un régime équitable pour le commerce des autres nations.

L'Etat tchéco-slovaque s'engage à n'élever aucun ouvrage militaire sur la rive droite du Danube située au sud de Bratislava.

La Hongrie renonce à tous droits et titres sur Fiume et les territoires adjacents appartenant à l'ancien royaume de Hongrie dans les limites qui seront ultérieurement fixées et elle s'engage à reconnaître les stipulations qui interviendront à ce sujet.

La Hongrie renonce, en faveur de l'Autriche, à tous ses droits sur l'ancien royaume de Hongrie situé au delà des frontières fixées aujourd'hui.

Clauses militaires. — Les clauses militaires sont identiques à celles du traité de Saint-Germain, sauf sur deux points. Le nombre total des forces militaires hongroises est fixé à 35,000 hommes. Aucun canon lourd, c'est-à-dire d'un calibre supérieur à 105 mm, n'est autorisé.

En ce qui concerne les réparations, les dispositions sont identiques à celles du traité de Saint-Germain. Toutefois, la Hongrie donne aux puissances alliées une option pour la livraison annuelle pendant 5 ans, d'une quantité de charbon de traction provenant de la mine de Pecs, fixée par la Commission des réparations

FRIBOURG

Militaire

Le Département militaire fédéral a promu au grade de capitaine le premier lieutenant du train Gotthard Schwab, à Châtres, et le premier lieutenant Gaston Weck, du service des automobiles, à Fribourg.

Au grade de 1er lieutenant, le lieutenant d'infanterie H. Jonneret, de Châtlet; de lieutenant de mitrailleurs M. Schwab à Châtres, Edmond Schuechtlin à Bernes, Auguste Jendly à Gum, Antonin Weck à Fribourg; le lieutenant d'artillerie Georges Dieblach, à Fribourg; le lieutenant du génie Paul Fornalaz, du Haut-Vully; le lieutenant médecin Georges Pöllom, à Morat; le lieutenant dentiste Paul Niquille, à Bernes, et le lieutenant dentiste Arthur Demisch, à Châtres, à Zurich; le lieutenant de subsistances Xavier Cassal, à Fribourg; les lieutenants du train Léonard Surchat à Blessens et Hugo Mülleger à Morat; les lieutenants du train de landwehr Jean Mader, d'Agrimoinne, et Edouard Bächler, à Fribourg.

Au grade de lieutenant: les adjudants secrétaires d'état-major Arnold Roggen, de Morat, à Couvet, et Paul Demisch, de Châtres, à Bernes.

Les vétérans

Hier matin ont eu lieu à Stivriez, au milieu d'un important concours des autorités et de la population, les obsèques de M. Isidore Conus, président de paroisse, ancien syndic du Saugley. M. Conus avait 78 ans. Il fut longtemps pour ses concitoyens un guide et un conseiller écouté. C'était un homme de grand bon sens et d'une droiture proverbiale. Neveu de M. Menoud, ancien conseiller d'Etat, il se réclama toujours avec fierté des principes conservateurs, et il donna durant toute sa belle carrière l'exemple du plus dévoué attachement à l'Eglise et à la cause de l'ordre.

Hier également, on conduisit au champ du repos, à Ependes, la dépouille mortelle d'un des doyens d'âge de la paroisse, M. Pierre Colling, de Sâles. Ce brave octogénaire était resté jeune de cœur. Vétéran de 1870, il fut un de ceux qui organisèrent la fête des soldats, en mai dernier. Patriote ardent, M. Colling fut aussi un bon chrétien, qui éleva sa famille dans les meilleurs sentiments et qui rendit à ses concitoyens de signalés services durant son passage au Conseil communal.

Conférence au Cercle catholique de Fribourg

La Commission du Cercle a pensé être utile et agréable aux membres de l'association et à leurs amis en organisant à leur intention des causeries sur des sujets d'actualité ayant trait à la politique générale. Le moment qui parait le plus favorable à la réunion d'un nombre convenable d'auditeurs est le dimanche après-midi. La série de ces causeries intéressantes et instructives aura à la fois sera inaugurée exceptionnellement dimanche, 18 janvier, à 4 h. 1/2, par M. le Dr Michel Plancherel, professeur à l'Université, qui traitera la question du Vorarlberg, telle qu'elle se présente actuellement. L'exposé du conférencier sera suivi éventuellement d'un échange de vues.

La conférence est publique et gratuite. La Commission du Cercle espère une nombreuse assistance, qui assurera par sa présence l'heureux résultat de l'étude en commun des questions à l'ordre du jour.

Exposition

Le Musée industriel cantonal ouvre ses portes à une nouvelle exposition temporaire, qui sera le prétexte d'une série d'autres expositions dont le but sera d'intéresser et d'instruire tout à la fois les artisans des différents métiers et les gens épris d'art.

Aujourd'hui, il s'agit d'une exposition de plus de 300 planches photographiques de la cathédrale de Bâle. La cathédrale de Bâle est tout un monde à interpréter, représenté par la sculpture sur pierre, la sculpture sur bois, les vitraux. L'exposition intéressera non seulement les architectes, les sculpteurs, les peintres, les élèves de nos écoles d'art, mais la généralité du public.

Cette exposition est ouverte chaque jour, de 9 h. à midi, et de 2 à 5 h.; le dimanche, de 10 h. à midi. L'entrée en est gratuite.

Accident

On nous écrit: Mardi soir, vers 7 heures, M. D. R., à Romont, rentrait d'une course en automobile, en compagnie d'un voyageur de commerce. Ils montaient à petite vitesse la pente du Rayon, lorsqu'ils firent la rencontre, au contour avant, l'entrée en ville, de M. L. B., de Lussy, qui descendait à bicyclette et qui fut malheureusement la gauche, au lieu de la droite. M. L. B. heurta la roue droite avant de l'automobile et fut projeté violemment sur le bord de la route. L'automobiliste s'arrêta aussitôt et fit appeler M. le docteur Koller et la police. L'état de M. B., qui souffre de plusieurs lésions, est considéré comme assez grave. Le blessé est soigné chez sa sœur, qui habite Romont.

3^{me} concert d'abonnement

Dimanche 18 janvier

Le 3^{me} concert d'abonnement, qui aura lieu dimanche, 18 janvier, à 4 h., à la Grenette, nous offre un programme d'un vif intérêt et qui nous permettra d'apprécier M. Jules Michel, violoncelliste, et M. Ch. Lasserre, pianiste, dans des œuvres qui méritent en pleine valeur leur grand talent.

La « Sonate » de Cervetto, compositeur du XVIII^{me} siècle, est une œuvre habilement construite, d'une belle ligne; la partie de violoncelle est d'une exquise limpidité et d'une forme mélodique très captivante. Les « Pièces dans le style populaire » de Schumann, pour violoncelle seul, conviennent tout spécialement au talent très fin, très nuancé, au jeu large et bien phrasé de M. Michel; ces « Pièces populaires » ont un charme irrésistible, auquel l'auditoire ne saurait rester insensible. Enfin, les deux artistes termineront encore la belle Sonate op. 32, de Saint-Saëns, admirablement écrite et qui produit toujours une profonde impression.

M. Lasserre se fera entendre seul dans les belles « Etudes symphoniques » de Schumann, dans « Prélude, Sarabande et Toccata » de Debussy et dans l'étourdissante « Méphisto-Valse », de Liszt, qui permettra au pianiste de révéler toute la perfection de sa technique et tout le brío de son jeu.

Ce 3^{me} concert d'abonnement nous réserve une heure de profonde jouissance musicale et le privilège d'entendre deux artistes de premier ordre.

La série des concerts d'abonnements se poursuivra le dimanche 22 février, avec le Quatuor de Zurich. Le 5^{me} et dernier concert aura lieu dans les premiers jours de mars, avec les concours de la célèbre cantatrice M^{me} Ilona Durigo, que le comité des concerts a eu l'exceptionnelle bonne fortune de pouvoir gagner pour ce dernier concert.

Les cartes d'abonnement et les cartes pour un seul concert sont en vente au magasin de musique von der Weid et, le jour du concert, à l'entrée de la salle. A. R.

Fête cantonale de gymnastique

On nous écrit de Châtel-Saint-Denis: Dans son assemblée de novembre dernier, le comité cantonal de l'Association des gymnastes fribourgeois a choisi Châtel pour tenir la fête cantonale de 1920 et il a donné pleins pouvoirs à la section châtelaine la « Persévérance » pour organiser cette manifestation sportive et patriotique.

Sous les auspices de cette dernière société, une assemblée groupant, à côté de toutes les notabilités de la petite ville, de nombreux autres citoyens de bonne volonté, s'est réunie à l'Hotel des Trois Rois.

Un comité d'honneur a été choisi, parmi les autorités; puis le dévoué syndic de Châtel, M. le conseiller national Oscar Genoud accepta la tâche de président du comité d'organisation, dans laquelle il sera secondé par l'un des plus anciens gymnastes châtelains, M. E. Schretter, instituteur; et par toute une phalange de collaborateurs. Les différents comités sont déjà formés et ont à leur tête des hommes actifs et entreprenants, bien décidés à soutenir le vœux renom de l'hospitalité châtelaine.

La fête aura lieu à la fin de juin ou au commencement de juillet. Outre les sections fribourgeoises, y seront invitées les sections voisines du pays de Vaud, ainsi qu'une ou deux sections de Genève.

Dès maintenant, les dons des amis de la gymnastique peuvent être transmis à M. Victor Perroud, géomètre, président du comité des prix, ou à M. Olivier Perroud, agent de la Banque populaire, président du comité des finances. Dons en nature et don en argent sont les bienvenus. A. M.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir, à 8 h. 1/4 précises, répétition générale au local.

Société de secours mutuels de la ville de Fribourg et des campagnes fribourgeoises. — Assemblée générale ordinaire, dimanche 18 janvier, à 2 h. 1/2 du jour, à la Brasserie Viennoise. Conférence de M. F. Barbey, inspecteur, secrétaire-caissier de la Fédération fribourgeoise de secours mutuels, sur l'assurance-maladie. — Le public est cordialement invité à assister à cette conférence.

Société fédérale de gymnastique la Fribourgeoise. — Assemblée générale statutaire, samedi, 17 janvier, à 8 h. 30 dit soir, au local, Café de la Schweizerhalle. Tractanda: Rapport du président; Rendition des comptes; rapports des revisiteurs; Renouvellement du Comité (Moniteur des pupilles); Nomination du porte-drapeau et des revisiteurs des comptes; Election cantonale.

Association des fonctionnaires et employés de l'Etat. — Assemblée générale annuelle, samedi, 17 janvier, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, au Cercle catholique.

Contre Refroidissements Influenza Affections des Poumons employez le SIROP PIVIGA „ZYMA“
Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée. Recommandé par les médecins. Se trouve dans toutes les pharmacies.

NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

AU CONSEIL DES ALLIÉS

Paris, 16 janvier.

(Havas.) — La conférence des chefs de gouvernements a entendu hier après midi jeudi les délégués de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan. Elle se réunira à nouveau ce matin vendredi.

Londres, 16 janvier.

(Havas.) — On apprend qu'un certain nombre de questions importantes navales et militaires devront être discutées à Paris. Une conséquence, M. Churchill, ministre de la guerre, le maréchal Wilson, M. Walter Long et l'amiral Beatty ont quitté Londres jeudi soir pour Paris, pour aller retrouver le premier ministre ainsi que les autres délégués anglais qui s'y trouvent déjà.

Londres, 16 janvier.

(Havas.) — Les Evening News assurent que les hommes d'Etat alliés à Paris examinent avec une certaine anxiété la situation créée en Asie centrale par les succès des troupes bolchéviques. C'est à ce propos qu'ils ont mandé en consultation MM. Churchill et Walter Long.

Paris, 16 janvier.

La délégation anglaise à la conférence de la paix se propose de retourner dimanche prochain définitivement à Londres. Afin de rendre possible son départ, lord Cliffron a proposé dans le Conseil suprême que les négociations fussent continuées par les ambassadeurs alliés à Paris. Jusqu'à ce que la paix avec la Hongrie soit signée, les conseillers techniques des délégations resteront peut-être à Paris, afin d'assister les ambassadeurs.

La question de Fiume

Rome, 16 janvier.

La Tribuna apprend d'une personnalité slovène que la Yougo-Slavie s'est opposée à la création d'un Etat tampon de Fiume sous motif qu'un refuge dangereux pour de nombreux délinquants politiques et un foyer dangereux de conspirations politiques seraient ainsi créés.

L'Italie et les Yougo-Slaves

Paris, 16 janvier.

(Havas.) — L'Homme libre écrit: Les gouvernements alliés attendent aujourd'hui la réponse du gouvernement yougo-slave au nouveau projet d'accord pour régler la question de Fiume et du territoire de l'Adriatique.

Si le gouvernement yougo-slave n'accepte pas le nouveau projet, les gouvernements alliés permettront vraisemblablement à l'Italie d'exécuter le traité de Londres et d'annexer à l'Istrie, la Dalmatie, et aux fins tout le territoire que le traité de 1915 lui accordait.

Port tchéco-slovaque

Praque, 16 janvier.

Le gouvernement italien a accordé à la Tchéco-Slovaquie des tarifs de faveur pour le trafic des marchandises avec le Levant et la Russie du Sud. Le Narodny Novin croit savoir qu'on fera à Trieste un port franc pour la Tchéco-Slovaquie.

Rome, 16 janvier.

On donne les détails suivants sur la conférence qui a eu lieu ces jours à Trieste, entre les délégués de l'Italie et de la Tchéco-Slovaquie, pour favoriser la reprise du trafic:

La conférence a reconnu que, outre l'institution de trains de voyageurs et de marchandises sur la ligne Trieste-Tarvis-Budweis, qui assure les communications régulières entre les deux pays, il faut établir des communications télégraphiques les plus complètes possibles. Des dispositions ont été prises dans ce sens.

La conférence est arrivée à un accord parfait en ce qui concerne le trafic régulier entre l'Italie et la Tchéco-Slovaquie, à travers Trieste.

La demande d'extradition de Guillaume II

Paris, 16 janvier.

(Havas.) — Les chefs des gouvernements ont adopté jeudi le texte de la note qui sera adressée au nom du Conseil suprême au gouvernement néerlandais, en vue de la demande d'extradition de l'ex-empereur Guillaume II. Cette note, qui sera envoyée vraisemblablement demain, samedi, se réfère à l'article 227 du traité de Versailles, qui prévoit la mise en accusation de l'ex-empereur d'Allemagne. Les Alliés ont invité la Hollande à se joindre à eux dans l'accomplissement de cette œuvre de justice. Cette note est conçue dans les termes les plus amicaux.

Avenir sombre en Mésopotamie

Londres, 16 janvier.

(Havas.) — L'agence Reuters apprend de source militaire autrichienne qu'une vive inquiétude règne au ministère de la guerre au sujet de la gravité de la situation dans le proche Orient et dans l'Asie centrale. Il semble qu'il soit nécessaire de faire des préparatifs en vue de complications militaires en Mésopotamie. Kamran Sahas a soulevé les tribus de la zone d'occupation britannique, en inventant et en répandant des bruits selon lesquels l'Allemagne et la Turquie auraient de nouveau déclaré la guerre à l'Angleterre. De leur côté, les bolchévistes continuent d'envoyer des troupes en Transcaspienne.

La situation en Russie

Londres, 16 janvier.

(Havas.) — Du quartier général d'Ekaterinodar: La mission militaire britannique résume comme suit la situation au 15 janvier: L'armée du Caucase est rangée en arrière de la rivière Akse, à 60 milles au sud-ouest de Tsaritzin. Elle a repoussé 5 violentes attaques

frontales et une tentative de tourner son front gauche.

L'armée du Don tient la ligne allant depuis l'embouchure du Don jusqu'à son confluent avec l'Akse. Les rouges ont tenté sans succès de forcer le passage sur 5 points.

La marche des rouges sur Odessa a cessé. Les bruits de remplacement de Denikine sont sans fondement.

France et Allemagne

Berlin, 16 janvier.

D'après le Berliner Tageblatt, le ministre de la reconstruction, Dr Gessler, donne suite à une invitation de M. Loucheur, se rendra ces jours prochains à Paris, afin d'établir une entente complète sur un certain nombre de questions relatives à la reconstruction du nord de la France.

Berlin, 16 janvier.

Le Berliner Tageblatt annonce que le ministre du trésor, von Mayer, serait nommé chargé d'affaires à Paris.

Une confiscation au Maroc

Casablanca, 16 janvier.

(Havas.) — La prise de possession officielle du bâtiment de l'ambassade allemande, sur lequel les scellés étaient apposés depuis le 2 août 1914, a eu lieu hier après midi en présence d'une grande audience d'indigènes et d'Européens. M. Laurent, délégué du résident général, a remis au nom de la France le bâtiment au représentant du Sultan et a fait ensuite hisser les drapeaux cherifiens et français.

Les troubles de Berlin

Frapport, 16 janvier.

(Wolff.) — A l'occasion des incidents de Berlin, le parti socialiste indépendant avait convoqué, pour hier après midi, une assemblée de protestation au théâtre Schumann. Se basant sur l'état de siège, le président de police Ehner interdit l'assemblée et dans le courant de l'après-midi par des troupes de la défense nationale et de la police de sûreté. Vers 4 heures, une grande foule se forma derrière le cordon de troupes, insulta les soldats et tenta de pénétrer dans le théâtre, mais elle fut empêchée par la troupe. Un cortège de manifestants parcourut ensuite la Kaiserstrasse. Peu après 5 heures, les soldats de la défense nationale essayèrent de repousser la foule dans la Kaiserstrasse. Des manifestants tentèrent de s'emparer des fusils de plusieurs soldats et de les tourner contre eux. Le chef du détachement fit alors tirer quelques coups en l'air. La foule se dispersa alors, et l'ordre fut de nouveau rétabli après quelques minutes. Des mesures importantes ont été prises pour protéger les bâtiments publics.

Berlin, 16 janvier.

(Wolff.) — Quoique le gouvernement ait interdit la manifestation organisée par les communistes pour hier après midi, à 2 heures, à l'occasion des funérailles des victimes de la révolution, des placards furent cependant affichés, invitant à participer à cette manifestation. La police de sûreté prit les mesures nécessaires.

Vers 2 heures, le nombre des manifestants atteignait environ 10,000 personnes. Il n'y eut quelques troubles que dans une seule rue. Vers 3 heures, la foule s'était dispersée.

Les cheminots anglais

Londres, 16 janvier.

(Havas.) — Aux termes de l'accord intervenu entre les cheminots et le gouvernement, celui-ci s'engage à leur faire droit aux revendications des cheminots. Il veut un arrangement basé sur le principe de l'octroi d'un salaire minimum pour les différents groupements ouvriers des chemins de fer, au lieu d'un relèvement sur une base moyenne. L'accord prévoit une échelle établie sur la base moyenne. Il prévoit aussi que cette échelle varie selon les différentes catégories de travailleurs. Elle sera seulement appliquée dans certains cas où le minimum des salaires sera dépassé. Le minimum correspond en moyenne au double des appointements d'avant guerre. Le gouvernement offre une augmentation hebdomadaire de 5 sh. à certaines catégories qui n'ont pas bénéficié antérieurement de cette augmentation. Le gouvernement promet de prendre en considération un nombre de cas très limité où une réduction des salaires serait produite. Le personnel recevra une livre sterling de salaire rétrospectif. Le gouvernement déclare être disposé à appliquer l'accord actuel aux cheminots irlandais.

Londres, 16 janvier.

(Reuters.) — Les cheminots ont accepté à une immense majorité les conditions du gouvernement.

La nouvelle grève d'Italie

Rome, 16 janvier.

(Stefani.) — La grève des postes, télégraphes et téléphones est partielle, une des organisations n'ayant pas adhéré. Un communiqué du ministère des postes dit que le service est limité aux lettres, cartes, journaux, mandats pour les caisses d'épargne. Les autres services, tels que lettres recommandées, express, etc., etc., sont suspendus. Le service des télégraphes est limité aux dépêches d'Etat. Le service téléphonique est limité aux autorités, services publics et presse. Il sera étendu au fur et à mesure. Les journaux sont unanimes à blâmer les grévistes. Aucun désordre n'est signalé. La police a pris les mesures nécessaires pour assurer la liberté du travail. De nombreux employés sont opposés à la grève.

Rome, 16 janvier.

(Stefani.) — Commentant la grève de employés des postes, télégraphes et téléphones, l'Epoca relève que l'opinion publique est hos-

tile à ce mouvement et ajoute que le gouvernement pourrait trouver dans cette réprobation générale une invitation à la résistance.

Le Giornale d'Italia dit que les grévistes n'avaient aucun motif de se mettre en grève, du moment qu'ils pouvaient continuer les négociations. Il exprime l'avis que l'Etat doit agir avec une extrême sévérité, s'il veut triompher pleinement. Le gouvernement a le devoir d'employer tous les moyens, sans exception.

La Tribuna déclare que le temps est venu de se réveiller, vis-à-vis de la nécessité de faire face à ces incidents. L'autorité de l'Etat doit être rétablie à tout prix et par tous les efforts, surtout vis-à-vis des fonctionnaires. L'opinion publique doit aider cette restauration. Le Corriere d'Italia dit que la grève méritait le blâme général du public; du reste, il se manifeste déjà. Il faudra que le gouvernement sache adopter vis-à-vis de cette folle tentative une conduite ferme.

L'Idée nationale dit que la grève blesse directement tout citoyen, mais la tempête passera. Il y a encore tant de vertu, d'esprit de sacrifice et de volonté que cette tentative des sans patrie se brisera misérablement.

On a déjà prévu le ravitaillement des villes les plus grandes, et on continuera à y pourvoir, surtout au moyen des communications maritimes. On aura recours aussi, le plus largement possible, aux services d'automobiles.

D'ailleurs, le trafic des chemins de fer ne sera jamais complètement interrompu. On pourra compter sur toutes les lignes sur deux trains au moins par jour.

Mais l'Etat ne se bornera pas à une attitude de résistance passive à l'égard des grévistes. On ne recourra peut-être pas à la militarisation des chemins, mais au moment opportun, les lois d'Etat seront appliquées avec rigueur.

Rapatriement de Yougo-Slaves

Rome, 16 janvier.

Les prisonniers serbes, croates et slovènes qui restent encore en Italie vont être rapatriés prochainement. Un premier convoi d'environ 3000 prisonniers est parti hier, 15 janvier, pour Raguse. Environ 12,000 Serbes, Croates et Slovènes ont déjà été rapatriés. Il en reste encore 24,000 à rapatrier.

Conférence financière et économique

New-York, 16 janvier.

(Havas.) — Un certain nombre de financiers bien connus ont l'intention d'organiser une grande conférence internationale du commerce et de la finance, afin de mettre un terme à la confusion et au désordre qui règnent dans le monde entier. Ils ont, à cet effet, lancé une offre aux gouvernements anglais, français, néerlandais, suisse, danois, suédois et norvégien. Une offre destinée au gouvernement américain a été adressée à la Chambre de commerce des Etats-Unis, à laquelle on demande de prendre l'initiative pour la convocation de la conférence.

Les délégués japonais, les pays du sud de l'Amérique, seront invités, ainsi que des délégués allemands et autrichiens.

L'Argentine soigne son crédit

Buenos-Aires, 16 janvier.

(Havas.) — La Chambre, quoique ayant voté un crédit de 2 milliards de piastres en faveur des gouvernements alliés, repousse le projet du gouvernement d'émission de papier-monnaie sans garantie.

Un voyage du roi d'Italie

Londres, 16 janvier.

(Havas.) — L'Evening Standard dit que les souverains italiens, accompagnés des princesses Yolande et Malafida, visiteront l'Amérique du sud au printemps. Ils s'arrêteront à Buenos-Aires, Montevideo et Rio-de-Janeiro. Une puissante escadre de cuirassés les accompagnera.

Officiers de la Légion d'honneur

Paris, 16 janvier.

(Havas.) — Sont nommés officiers de la Légion d'honneur: M. Clinchant, conseiller d'ambassade, à Bernes; M. Bacon, préfet du Doubs, qui était en mission en Suisse pendant la guerre; M. Hamoir, directeur du bureau de secours aux prisonniers internés en Suisse.

La crue des eaux

Dresde, 16 janvier.

(Wolff.) — La crue de l'Elbe continue. Jeudi matin, à 4 heures, le niveau de la rivière était de 4 m. supérieur au niveau normal. On n'annonce pas une nouvelle hausse de l'Elbe depuis la Bohême.

La maladie du sommeil en Italie

Milan, 16 janvier.

Afin de sauvegarder la santé du public, le préfet de Milan a pris des mesures préventives contre la maladie du sommeil. Dans la capitale lombarde, il y a eu jusqu'ici huit cas. Hier, une personne a succombé à cette maladie. Un ecclésiaste a dormi pendant onze jours pour se réveiller ensuite pleinement rétabli et en bonne santé.

SUISSE

Les libéraux genevois

Genève, 16 janvier.

Le comité central du parti démocratique réunit hier soir, jeudi, en assemblée générale, a procédé au renouvellement de son bureau. M. Paul Pictet a été élu président central.

Après un exposé de M. Paul Logoz, professeur à l'Université, sur la question de la Suisse et de la Société des nations, l'assemblée a voté à l'unanimité en faveur de l'accession de la Suisse à la Société des nations.

†
Madame Marie Fasel; Monsieur et Madame Alfred Fasel et leurs enfants, à Bern; Madame et Monsieur Ducrest-Fasel; Monsieur Otto Fasel; Mademoiselle Martha Fasel; Monsieur Jost Fasel, ses enfants et petits-enfants; Mademoiselle Elisa Geiser, à Bevaix, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur Martin FASEL
Maître cordonnier
leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère et oncle, décédé subitement, à l'âge de 66 ans.
L'enterrement aura lieu le samedi, 17 janvier, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.
Domicile mortuaire: Beauregard, 30.

†
Société suisse de secours mutuels « Helvetia », section de Fribourg
Le Comité fait part à ses membres et amis de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de
Monsieur Martin FASEL
leur dévoué et regretté président
décédé subitement le 14 janvier.
L'ensevelissement aura lieu le 17 janvier, à 8 h. 1/2 du matin.
Les membres sont priés d'y assister.
Le Comité.

†
Société des maîtres-cordonniers
Messieurs les membres sont priés d'assister aux funérailles de
Monsieur Martin FASEL
Président de la Société
L'ensevelissement aura lieu demain, samedi, 17 janvier, à 8 h. 1/2 heures.

†
Football club « Richmond »
Nous avons la profonde douleur d'informer nos membres du décès de
Monsieur Martin FASEL
très regretté père de notre cher vice-président, M. Otto Fasel.
Les funérailles, auxquelles on est prié d'assister, auront lieu demain, samedi, 17 janvier, à 8 h. 1/2 heures.
Domicile mortuaire: Av. Beauregard, 32.
Le Comité.

†
Monsieur André Bochud et ses enfants: Joseph, Alfred et Léon, à Bulle; Mademoiselle Pauline Franc, à Massonnens; Monsieur et Madame Franc et famille, à Massonnens; Madame veuve Marie Ménétry, à Massonnens; Monsieur et Madame Victor Franc et famille, à Romont; Madame veuve Victorine Bochud, à Vuippens; Monsieur et Madame Simon Bochud et famille, à Vuippens; Monsieur et Madame Jules Bochud, à Les Brenleux; Monsieur et Madame Alphonse Bochud, à Lyon;

Monsieur et Madame Xavier Ulrich et famille, à Belfaux, et les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à tous leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Colette BOCHUD
née Franc
leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur et nièce, pieusement décédée, jeudi matin, dans sa 55^{me} année, après une courte mais pénible maladie, munie des secours de la religion.
L'ensevelissement aura lieu à Bulle, demain, samedi, 17 janvier, à 9 h. 1/2 du matin.

†
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Mademoiselle Elisabeth de Gottrau
en religion
Sœur Anne-Elisabeth
aura lieu samedi, 17 janvier, à 8 h. 1/2, à la Maigrance.
Les familles Jendly et les familles alliées se font un devoir de remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

A VENDRE
Pour cause imprévue, à vendre un bâtiment comprenant café, forge, écurie, dépendances. Facilité de faire plusieurs appartements. Grand passage, arrêt du tram.
Ecrire sous S 20262 L. Publicitas S. A., Lausanne, 492.

ACHETONS
aux meilleurs prix
pianos droits usagés
de n'importe quelle marque. — Adresser offres sous L 287 X à Publicitas S. A., Genève, 491.

ON DEMANDE
PIANOS
Violons, mandolines et guitares.
Ew. Lehmann-Herg, Bern, 506.

A remettre
commerce
de vin
bien situé
Installation complète
S'adresser, par écrit, sous P 36 F à Publicitas S. A., Fribourg, 235.

ON TROUVE
viande de cheval
fraîche et fumée, à la
Boucherie Chevaline,
L. Hess, 194, rue des Augustins, 377.

Banque Populaire de la Gruyère
BULLE
(Fondée en 1859)
Capital: Fr. 1,000,000.— Réserves: Fr. 410,000.—
Nous payons actuellement un intérêt de
5 1/2 % l'an
pour dépôts à terme de 1 à 5 ans. Titres nominatifs ou au porteur, au gré du déposant. — Comptes courants à vue, Dépôts d'épargne. — Comptes courants avec dénomination de 1-3-6 mois.
La Direction.

SALLE DE LA GRENETTE
Samedi 17 janvier 1920
à 8 h. 30 du soir
Soirée musique de chambre
QUATUOR TSCHEQUE
Billets à 5.—, 4.—, 3.—, au magasin de musique L. Vonderweid, et le soir à l'entrée.

ECOLE DE LANGUES MODERNES
Rue du Temple, 6.
OUVERTURE DES COURS:
Italien, Anglais, Allemands, Français
d'après la méthode inductive. Dès la première leçon, l'élève n'entend et ne parle que la langue qu'il veut apprendre. Leçon d'essai gratuite. — Renseignements et inscriptions tous les jours, de 10 h. à midi, de 4 à 6 h., de 8 à 9 h. du soir. Prix pour 13 leçons par mois, 20 fr. 585

A VENDRE
immeuble
localité d'un bon rapport, situé Grand'Rue, 3 appartements et magasin, conviendrait pour artisan ou commerce. Conditions avantageuses. 9209
S'adresser par écrit sous chiffres P 9001 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Hypothèques
Sur deux bonnes maisons locales à Fribourg, on demande hypothèques, deuxième rang; 25 000 fr. et 35 000 fr. au 6 %, excellentes garanties. Poncez Bâ. du Théâtre, 3, Genève, 8373

Tramways de Fribourg
Dès ce jour, la course de Saint-Léonard, à 6 h. 35 du matin, au lieu de se diriger depuis le Tilleul directement sur Pérolles, se rend, auparavant, au Pont suspendu pour partir, de ce point, à 6 h. 48 et arriver à Pérolles à 7 h. 59
La Direction.

A LOUER
pour le 25 juillet prochain
LES
entrepôts et ateliers de Richemont
S'adresser à L. Hertling, architecte, Avenue du Midi, N° 3, P 370 F 587

VENTE DE BOIS
La commune de Marly-le-Petit vendra aux enchères publiques, lundi 19 janvier: 30 plants de sapin et dalle préparés mais non dépeçés; 4 montes sapin et foyard et une quinzaine de tas de branches.
Rendez-vous des mesureurs à 9 h., au village.
P 363 F 580 **LE SECRÉTIARIAT.**

PIANISTES!
Envoyez votre adresse à GIRARDIN, éditeur de musique, à La Chaux-de-Fonds, Puits, 5, et par retour et contre remboursement de 2 fr. 50 vous recevrez, à titre de réclame, un superbe recueil de musique contenant
25 œuvres pour piano
25 ravissantes valse, marches, One-stopp, fox-trott, etc. choisis parmi les principaux succès de Paris.
Œuvres obtenus de superbes effets et excessivement faciles à jouer.
Cette offre faite à titre de propagande n'est valable que pour 15 jours. 586

A VENDRE
L'Hôtel de la Gare
ROMONT
Situation très favorable. 512
S'adresser au propriétaire: A. Käser-Ayer.

ON DEMANDE
bonne
cuisinière
Gages 120 fr. par mois.
Hôtel de la gare, Fribourg, 458

Pour un petit ménage de deux personnes, on demande une
FILLE
honnête et sachant faire la cuisine. Adresser offres sous chiffres P 20807 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds, 815

ON DEMANDE
tout de suite, comme
apprenti-coiffeur
jeune homme sérieux et actif. — S'adresser à M. Zimmer, coiffeur, Pe-soux-Neuchâtel, 346

ON DEMANDE
une jeune fille
pour aider au ménage. Gages selon entente. Entrée tout de suite ou à convenir. 456
Pour adresse: Albert Keller, Trois Rois, Delémont.

Trois personnes
tranquilles, demande à louer, pour le mois de juillet, un appartement de 3 à 4 chambres, bien situé au soleil. 482
Adresser les offres sous chiffres P 262 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
une
femme de chambre
sérieuse, expérimentée, très au courant du service et sachant très bien coudre. S'adresser sous chiffres P 259 F à Publicitas S. A., Fribourg, 478

On demande une
servante
de campagne
de toute confiance. S'adresser, par écrit, sous P 249 F à Publicitas, S. A., Fribourg.

Rappelez-vous qu'à la
GRANDE
CORDONNERIE MÉCANIQUE
Rue du P. Girard (vis-à-vis du Séminaire)
les réparations se font meilleur marché que partout ailleurs!
Travail fin et soigné. Exécution rapide; cuir extra. Chaussures s. mesure. Envoyez-nous aussi par poste; prompt retour pour le port. P 348 F 569
Eugène Fontaine, succ. de M. Guigoz, Fribourg.

A vendre
occasion
1 bainoire, fonte émail, 1 chauffe-bain à gaz. Paul Pithoud, appareilleur, 8, Pérolles.

Pourquoi
croire encore que l'automobile est un objet de luxe cher et coûteux à entretenir, alors qu'aux Etats-Unis il y a une auto en circulation pour 17 habitants!
Achetez une automobile «FORD» ce sera pour vous le moyen de transport le plus agréable et le moins onéreux. 430
Agence exclusive à Fribourg:
DALER Frères
vis-à-vis de l'Hôtel Terminus
Voiture parfaite dep. 6500 fr.

On achèterait
une machine à écrire, d'occasion.
Adresser prix et renseignements, par écrit, à Publicitas S. A., Fribourg, sous chiffres P 365 F.

Descentes de lits
Devants de lavabos
Devants de portes
Tapis au mètre
Tapis cocois linoléums
chez
F. BOPP
ameublements
8, rue du Tir, 8
FRIBOURG

A vendre tout de suite
Meubles d'occasion, tels que: lit complet, table, chaises, secrétaire, potager, etc.
Vente de 9 heures à 12 heures du matin, le vendredi et le samedi. 557
Adresse: 253 rue de Morat, 1^{er} étage.

Semelles caoutchouc
produit français, très durable. Chacun peut les poser lui-même. Notice explicative sur demande.
Pr dames: 3 fr. Pr hommes: 3 fr. 80.
Talons caoutchouc tournants: à 0 fr. 20, 0 fr. 40 et 0 fr. 60 selon grandeur. Rabais sur quantité.
Envoi contre remboursements 395
L. ZEISLER, 43, rue de Lausanne
— FRIBOURG —

A VENDRE
dans le district de la Glâne, à demi heure d'une gare, un bon domaine de la contenance d'environ 25 poses en un seul mas; terrain de 1^{re} qualité; bâtiment en bon état; beau verger; creux à purin avec vidange; eau abritée.
S'adresser sous P 352 F à Publicitas S. A., à Fribourg. 571

D^r Reinhardt, spéc. p. mal. chron.
Berne, Eichenmatten, 16, c. 8-9, 1-3. Guérit tuberculose, cancer, utérus vario., caec. bil., reptite.

POMPES SPÉCIALES
- pour l'agriculture, brevets multiples -
EXPOSITION NATIONALE SUISSE, BERNE: Médaille d'argent
Montées verticalement, se remplissent automatiquement, ne sont munies ni de soupapes, ni de clapets, ni de presse étoupe. C'est la pompe aspirante par excellence, d'une construction robuste.
Le mouvement de rotation assure des débits à grande élévation, sans choc et sans réservoir à air.
Chariot transportable avec et sans renvoi pour commande par moteur électrique.
Prospectus, visite à domicile, livraisons à l'essai
FABRIQUE DE POMPES
Fritz Aecherli, Reiden (Lucerne)
Représentants pour la Suisse romande: Schmid, Baur & C^o, Fribourg, machines agricoles. P 2727 F 2'89

ROYAL BIOGRAPH
Programme du 16 au 22 janvier, à 8 1/2 heures.
Dimanche, matinées à 2 1/2 heures et 4 1/2 heures
CŒURS ENNEMIS
Superbe drame de la vie réelle en 5 actes, joué par Florence Rie
COURTIER SANS RIVAL
COMIQUE EN 2 PARTIES
LES PALMIPÈDES
DOCUMENTAIRE

René BRUNSCHWIG
Commerce de chevaux
33, R. des Alpes
FRIBOURG Téléphone 307
Grand choix de bonnes juments ragottes des Vosges
de 3 à 5 ans. — La vente a lieu tous les jours.

CASINO SIMPLON
Samedi 17, dimanche 18, et lundi 19 janvier, à 8 1/2 heures
Dimanche, matinée à 3 heures

Semaine d'attractions
Début d'Omarkowsky
PHÉNOMÉNAL-JONGLEUR, LAWN-TENNIS, équilibriste
Immense succès à Lausanne
AND
Alberti and Adolffi
les merveilleux gladiateurs de force aux chaînes romaines
Sensationnel
— Deuxième partie réservée au cinéma avec —
LA GOURMANDISE
Merveilleuse comédie dramatique en 4 actes, jouée par Francesca Bertini. Malgré l'importance du programme, prix ordinaires des places. Le spectacle commencera à l'heure exacte. On remarque que les représentations à butti ont samedi,

Suisse française
f. de chambre
sérieuse, expérimentée, aimant les enfants, demande place, voyagerai.
S'adresser par écrit sous chiffres P 368 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Maison à louer
A louer dans le district de la Sarine une maison de campagne spacieuse, avec logement et au viron 65 ans de pro attention. Convient pour fermier d'ensem par é momentané.
578
S'adresser, par écrit, sous P 360 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Choux
Choux
Grande quantité de très beaux choux marcelins et rouges à 25-35 fr. les 100 kg.
Des oignons à 30 cent. 1^{er} kg.
F. MAILLARD, rue de Lausanne, 49.

Domaine à louer
POUR 1920
20 poses, à proximité de Fribourg, terre de première qualité, bons bâtiments. 563-83
S'adresser à l'Agence Immobilière et Commerciale A. Frossard, rue des Epouses, 335, Fribourg. Téléph. 2.69.

L. SAGE, camionneur
Avenue d'Echallens, 22, Lausanne. — Tél. 4807.

CHANSONS
et monologues. Demandez catalogues gratuits à Chansons Pusterie, 7082, Genève.

32 FRANCS
seulement coûte la
MONTRE «MUSSETTE»
5 ans de garantie
8 jours à l'essai
An cre 8 rubis
forte boîte
nickel par
extra
blanc
Séro
Sédo
Eracto
Acompte: Fr. 10.—; Par mois, 5 fr.; vente comptant 25 fr.

MENAGE
demande à louer
logement de 4 à 5 chambres et dépendances, dans maison située au centre des affaires. Entrée: 25 juillet ou plus tôt.
Adresser les offres sous P 367 F à Publicitas S. A., Fribourg, 575.

On demande
à louer, pour le 24 juin ou époque à convenir, petit
LOGEMENT
de 3 chambres avec cuisine, cave et, si possible, galetas. — Adresser offres sous P 356 F à Publicitas S. A., Fribourg, 572.

NOUS DEMANDONS pour entrer immédiatement,
2 ou 3
jeunes employés
ayant une bonne instruction, de l'initiative et connaissant à fond leur langue maternelle.
La préférence est donnée à des candidats au courant des affaires de banque.
S'adresser par écrit, en joignant certificats et en indiquant références, à la
BANQUE POPULAIRE SUISSE.

On demande pour tout de suite un bon
chauffeur
d'automobile
Bon gage
S'adresser, par écrit, sous P 351 F à Publicitas S. A., Fribourg.
On demande pour la campagne dans petit ménage
personne
dans la trentaine, sachant bien faire la cuisine. Entrée fin mars.
Ecrire avec certificats, photo et prétentions à Madame de Perrold de Chambrier, 7, Serre, Neuchâtel.

On demande une
Jeune fille
pour aider au ménage et servir au café. Bon gage. Adresser les offres: Café du Chasseur, Château-d'Ex, 566

Bonne fille
de cuisine
est demandée tout de suite au Buffet de la Gare, Fribourg.

Occasion à saisir
CAMION
à vendre, suite d'emploi, marque Berna, 5 tonnes, robuste, modèle récent.
L. SAGE, camionneur
Avenue d'Echallens, 22, Lausanne. — Tél. 4807.

CHANSONS
et monologues. Demandez catalogues gratuits à Chansons Pusterie, 7082, Genève.

32 FRANCS
seulement coûte la
MONTRE «MUSSETTE»
5 ans de garantie
8 jours à l'essai
An cre 8 rubis
forte boîte
nickel par
extra
blanc
Séro
Sédo
Eracto
Acompte: Fr. 10.—; Par mois, 5 fr.; vente comptant 25 fr.

GUY-ROBERT & C^o
« Fabrique Musette »
71, rue Pigot, 71
LA CHAUX-DE-FONDS
Maison suisse fondée en 1871

EN VENTE
une vache grasse, ou par quartier, une vache portante, une laie ou à fruit.
S'adresser à Aloyse Remy, Chézery.

Kan-de-vie de fruits
pure (pommes et poires) 1^{re} qualité à 5 fr. le litre.
Kan de cerises
pure, à 6 fr. 50 le litre.
Envoi depuis 5 litres, contre remboursement.
Jean Schwarz, distillerie, Aarjan, et devant, W. Ruegger & C^o.

MARDI
20 janvier
HOTEL SUISSE
FRIBOURG

Grande
Exposition

Pourrures
garanties
10 %
d'escompte

SCHMID
Fils

fourreurs
DE
NEUCHATEL

Commandes
Transformations
Réparations
DE
FOURRURES
Derniers
modèles

Tarifs
réduits
en Janvier & Février

A VENDRE
une vache grasse, ou par quartier, une vache portante, une laie ou à fruit.
S'adresser à Aloyse Remy, Chézery.

NOUS DEMANDONS pour entrer immédiatement,
2 ou 3
jeunes employés
ayant une bonne instruction, de l'initiative et connaissant à fond leur langue maternelle.
La préférence est donnée à des candidats au courant des affaires de banque.
S'adresser par écrit, en joignant certificats et en indiquant références, à la
BANQUE POPULAIRE SUISSE.